BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°010 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT REGLEMENTATION DE LA PROFESSION DE CONSEIL FISCAL AU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Samadou OUARE**, rapporteur.

Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi 28 mai de 10 heures 19 minutes à 11 heures 31 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant règlementation de la profession de conseil fiscal au Burkina Faso.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Samadou OUARE comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les vendredi 16 et lundi 19 mai 2025.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CAGIDH a organisé, le mercredi 07 mai 2025 de 08 heures 30 minutes à 10 heures 05 minutes une séance d'appropriation du projet de loi.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. <u>Audition du Gouvernement</u>

Le Gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par madame le Ministre, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;

- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé de madame le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont essentiellement porté sur :

- la réponse du Gouvernement aux réserves et divergences formulées par l'Ordre national des experts comptables et comptables agréés (ONECCA) et l'Ordre des avocats ;
- l'expérience des autres pays de la Sous-région qui ont déjà institué l'Ordre des conseils fiscaux ;
- les coûts supplémentaires à supporter par les entreprises notamment les PME/PMI et la mise en difficultés de certaines d'entre elles après l'adoption du présent projet de loi ;
- le dispositif prévu par le Gouvernement pour accompagner les entreprises du secteur informel dans le processus de normalisation de leurs activités notamment sur le plan fiscal ;
- l'impact de l'adoption du présent projet de loi sur la réduction de l'incivisme fiscal au Burkina Faso ;
- la clarification par le Gouvernement du contenu des dispositions de l'article 2 du présent projet de loi et l'application de ces dispositions aux membres de l'ONECCA ou à l'Ordre des avocats déjà existants ;
- la justification de l'observance du délai de carence de 12 mois mentionné au point b de l'article 5 du présent projet de loi ;
- l'opportunité d'instaurer un barème indicatif pour les honoraires des membres des conseils fiscaux à l'instar des autres Ordres burkinabè ;
- l'état des lieux des personnes exerçant l'activité de conseil fiscal ;
- les critères de sélection des associations retenues dans la Commission chargée de recevoir, d'examiner et de statuer sur les dossiers de demande d'inscription au tableau tel que précisé à l'article 54 du projet de loi ;

- le sort des personnes exerçant déjà la profession de conseil fiscal mais qui ne remplissent pas l'une des conditions évoquées aux points 1 à 4 de l'article 5 du présent projet de loi ;

- le motif des divergences qui avaient prévalu au retrait du projet de loi en 2017 ;

- l'existence d'une administration ou d'un secrétariat exécutif assistant le Conseil de l'Ordre et le caractère permanent dudit Conseil ;

- le lien entre les condamnations prévues à l'article 5 du projet de loi et la profession de Conseil fiscal ;

- l'avenir des jeunes qui n'ont pas le diplôme requis pour appartenir à l'Ordre du conseil fiscal mais qui apportent leurs appuis aux cabinets d'expertise ;

- la ligne exacte de démarcation entre l'infraction de fraude ou d'évasion fiscale prévue au point 3 de l'article 26 du présent projet de loi et l'optimisation fiscale recherchée par les conseils fiscaux ;

- la vérification du délai de cinq ans de séjour continue au Burkina Faso des personnes physiques de nationalité étrangère mentionné à l'article 7 du projet de loi.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption de ce projet de loi permettra de :

- règlementer la profession de conseil fiscal ;

- créer un Ordre national des conseils fiscaux ;

- réduire l'incivisme fiscal.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 28 mai 2025

La Présidente

Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO

Le Rapporteur

Samadou OUARE

Séance d'appropriation du projet de loi : 07/05/2025

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	DIALLO Ousmane	Membre
5.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
6.	GUITI Lassina	Membre
7.	KINDA Mickaël	Membre
8.	NANA Basile	Membre
9.	OUARE Samadou	Membre
10.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
11.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
12.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
13.	SANOU Yaya	Membre
14.	SOULAMA Ousséni	Membre
15.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
16.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2e Secrétaire	Rites coutumiers
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	Mission
3.	LOMPO Dafidi David	Membre	Mission

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	DIALLA Moumouni	Membre

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Membre du Bureau des experts
3.	BERE K. Aristide	Membre du Bureau des experts
4.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
5.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
6.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction

Séance d'adoption du rapport : 28/05/2025

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
6.	DIALLA Moumouni	Membre
7.	DIALLO Ousmane	Membre
8.	GUITI Lassina	Membre
9.	KINDA Mickaël	Membre
10.	NANA Basile	Membre
11.	OUARE Samadou	Membre
12.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
13.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
14.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
15.	SANOU Yaya	Membre
16.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	LOMPO Dafidi David	Membre	Réunion de Bureau ALT
2.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre	Réunion de Bureau ALT

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
2.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	BERE K. Aristide	Membre du Bureau des experts
3.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
4.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
5.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absent-excusé

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction	Justification
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Membre du Bureau des experts	Repos médical